



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du mardi 15 mars 2022 (mixte présentiel/visio)

(À destination des membres et des adhérents)

Membres présents : Eric GAUTRON, Yves HERBOUZE, Jean Philippe BOUREL, Jean Pierre BARTOLI, Karine GILLARD, Michaël SOLLARI, Laetitia ARQUELINO, Thierry LOURME, Emmanuelle BOYET, Didier TANOH.

Excusés : Philippe BOROWCZAK, Thierry FAIVRE, Jean Christophe BALSAN, Valérie DEMARETZ, Mickael DEMOYER, Bruno GASPARINI, Christophe RABOT, Christine BARZU, Jean Philippe MUSSO.

❖ **Introduction:** intervention d'Eric GAUTRON, Secrétaire Général

Eric Gautron rappelle qu'une RPN salaire doit avoir lieu l'après-midi même.

Fait nouveau, la ministre de la fonction publique a annoncé l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Il ne s'agirait selon elle pas d'une mesure électoraliste, mais d'une prise en compte de l'augmentation importante et durable de l'inflation. Pour mémoire, la dernière augmentation du point d'indice remonte à 2017 sous la présidence Hollande.

Cette annonce va servir de point d'appui pour la RPN de l'après-midi. Notre augmentation de la valeur du point étant bien souvent refusée au motif, que « les fonctionnaires n'étant pas augmentés, il semble difficile d'augmenter les employés de Sécurité Sociale », l'inverse doit être vrai.

Future COG, Eric Gautron a été reçu par le directeur de la CNAM.

Ce qui n'est pas le cas de toutes les OS, le point est à souligner. Nous avons demandé à avoir connaissance du rapport IGAS/ministère des finances. Une synthèse de 60 pages existerait, avec des scénarios de cartographie de l'accueil Sécurité Sociale.

Le sujet à suivre plus particulièrement étant notamment les préconisations en matière de collaboration CPAM/CAF.

Eric a remis une lettre relative à notre demande d'application la plus large du Ségur, de clarification et d'homogénéisation de son application.

A l'heure actuelle de nombreuses disparités existent selon les UGECAM, certaines professions sont incluses, d'autres non.

Les établissements médicaux sociaux restent exclus à ce jour (ce qui risque d'évoluer suite à la conférence des métiers du social et du médico-social).

A ce titre nos assistantes sociales doivent être aussi concernées, ce que demande la lettre de notre Secrétaire Général.

Cette action doit être valorisée localement auprès des personnels concernés.

❖ **Protocoles d'accords :**

Le SNFOCOS a signé le protocole sur les fins de carrière (monétisation du CET), sujet complexe, des fiches explicatives sont prévues.

Nous n'avons pas signé le protocole RSO. En effet, catalogue de grandes déclarations et de principes, il n'inclut pas d'actions concrètes de la part de l'employeur.

Par exemple, dans le cadre des dons de jours de congés à un salarié, l'employeur refuse d'être solidaire en abondant lui aussi.

❖ **Négociation protocole national télétravail**

Nombreux échanges sur le sujet afin de recueillir le sentiment des membres de la CPPE.

Cet accord est très tardif (il arrive après la signature d'accords locaux).

La seule limite clairement identifiée est la règle de 2 jours de présence sur site : la porte est donc ouverte à 120 jours de télétravail annuels.

Attention aux évolutions vers du coworking : pourquoi pas vers d'autres sites du même organisme, mais pas hors Sécurité Sociale.

Attention à la dérive vers du flex office où le salarié n'a plus de bureau attribué (premier arrivé, premier servi). Il s'agit d'un point très négatif pour le salarié, pour la cohésion des équipes d'un service, et pour le management au quotidien.

❖ **Retour sur la situation des CAF**

Il apparaît un sentiment de mal être généralisé et de management déconnecté du réel.

Verbatim : des niveaux 8-9 sortis d'école, qui se comportent comme des tyrans, de ce fait un mal-être chez les cadres, augmentation des arrêts maladie, apparition de burn outs chez les cadres.

Localement les managers souhaitent pouvoir s'appuyer sur des référents techniques. Cette demande n'est pas reprise/comprise au niveau des Directions.

Problèmes importants au niveau du paiement des allocations logement depuis un an.

❖ **Elections des Conseils et Conseils d'Administration**

De très bons résultats nous sont remontés, comme à l'URSSAF PACA avec 74.4% pour le collège cadres.

Participation relativement faible de 55% du fait du vote électronique et du télétravail.

Le camarade de l'URSSAF nous indique avoir relancé les cadres tout au long de la période de vote.

Pour ce faire, négocier dans les protocoles électoraux l'accès aux listes des salariés n'ayant pas encore voté.

A noter que du temps du vote papier, les membres du bureau de vote avaient parfaitement accès à ces informations, et pouvaient donc inciter au vote.

De ce fait, nous ne voyons pas pourquoi le vote électronique serait l'occasion d'une régression. D'autant que ce qui est en jeu c'est le taux de participation, enjeu qui devrait regrouper OS et employeurs.

❖ Remontées des protocoles !

Faites remonter vos protocoles locaux au niveau de la Michodière.

Que ce soit pour les élections des conseils, mais plus largement tous vos accords (télétravail, rso, CSE, etc...) .

Ceci nous permet d'avoir, outre le lien avec le terrain, des exemples à fournir aux camarades qui le souhaitent.

❖ Questions diverses :

Un camarade d'une CARSAT nous fait état d'un projet de mise en expérimentation d'entretiens annuels plusieurs fois par an. Ce qui est étonnant vu que des bilans d'étape étaient déjà possibles.

En dehors de ce support, rien n'empêche de suivre ses équipes, de ce fait si cette expérimentation devait s'étendre, cela risque surtout d'augmenter la charge de reporting.

A suivre donc ;